

Négociation Annuelle Obligatoire 2024

VALORISATION DU CAHIER DE REVENDICATION LA CGT LYNRED

Chers collègues,

Nous avons reçu la valorisation de notre cahier de revendications de la part de la Direction et nous sommes heureux de le partager avec vous.

Nous tenons à vous remercier pour votre confiance et votre soutien tout au long de ce processus.

Pour rappel, la Direction a proposé une enveloppe globale de 2,25% de la masse salariale, incluant :

- Une augmentation collective de 40€ ETP (équivalent temps plein) pour tous les salariés, à l'exception des cas

spécifiques comme les apprentis et les alternants, sous condition d'une ancienneté minimale de 9 mois.

- Une augmentation individuelle de 1,25%.

Nous vous encourageons à prendre connaissance de ces propositions, car elles seront discutées lors de la prochaine réunion de négociation prévue le 06 mars.

Vos commentaires et remarques sont les bienvenus dans ce processus de négociation.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

L'équipe La CGT Lynred.

MESURES ECONOMIQUES		4.6% / MS
1- Enveloppe générale à hauteur de 3.5% (chiffre de l'INSEE 4.9%, les salariés ont demandé 5%) répartie comme suit :		-
a. AG de 2% : avec un talon de 80€		2.50%
b. AI de 1,4%		1.40%
c. Réajustement de 0,1%		0.10%
2- Revalorisation des primes (liées aux postes, aux horaires décalés, aux conditions de travail) de 15%		0.50%
3- Revalorisation de la prime d'équipe semaine nuit à hauteur de 40€		0.10%
MESURES SOCIALES		10.5% / MS
4- Demande d'ouverture des Négociations pour la mise en place d'un 13ème mois		8.33%
5- Demande d'ouverture des Négociations pour la mise en place de la Prime de Partage de la Valeur (PPV)		0.90%
6- Demande d'ouverture des Négociations pour la mise en place d'un accord pour la semaine de 4 jours		-
7- Demande de mise en place des congés mensuel 2 Jours par mois		0.60%
8- L'abondement au PERECO :		
a. Classif ABCD : Versement volontaire de 100€ pour abondement de base et 220€ pour le maxi		
b. Classif E : Versement volontaire de 100€ pour abondement de base et 260€ pour le maxi		-
c. Classif F et G : Versement volontaire de 105€ pour abondement de base et 350€ pour le maxi		
d. Classif H et I : Versement volontaire de 125€ pour abondement de base et 450€ pour le maxi		
9- Calcul de la prime d'ancienneté sur le mieux disant entre le SMH et le salaire mensuel		0.60%
10- Avenant accord congés :		
a. Article 5 > passage à 2 jours pour un déménagement ou un divorce		0.01%
b. Article 7 > absence enfants malade > Passage à 6 jours payés 100% ou 12 jours à 50%		0.03%
c. Article 8 accord congés > Passage à un handicap de 50% au lieu de 80% > même demande que pour l'article 7 des enfants malades au niveau des jours payés		-
MESURES ENVIRONNEMENTALES		0.1% / MS
11- Accord Mobilité durable :		
a. Demande de revalorisation des frais IKV (0,32€) dans la limite d'un plafond global de 700€		0.02%
b. Covoiturage (5€ aller et retour), dans la limite d'un plafond global de 500€		0.04%
12- Prise en charge à 100% de l'abonnement de transport en commun		0.01%
AUTRES MESURES		0.1% / MS
13- Mise en place de l'avantage transport pour les salariés postés semaine et weekend ne pouvant ni prendre les transports en commun, ne pouvant utiliser de l'accord IKV ou covoiturage (dans la limite de 2€ par jour aller et retour dans la limite d'un plafond global de 200€).		0.05%
14- Accord Télétravail, revalorisation de l'allocation forfaitaire :		
a. 13€ / mois pour 1 jour de télétravail régulier hebdomadaire		
b. 26€ / mois pour 2 jours de télétravail régulier hebdomadaire		0.04%
c. Remboursement forfaitaire de 53,30€ / an pour les télétravailleurs, pour les frais de connexion internet (URSSAF)		0.03%
15- Mise en place d'un deuxième jour trimestriel « débit/crédit » avec la possibilité d'utiliser sous forme d'absence (heures, demi-journées, journées) de la valeur de deux journées (2X7h48)		-
16- Plafonnement des avantages en nature pour les directeurs, plafond à 3000€ bruts/an		-
INSTANCES REPRESENTATIVES		0.1% / MS
17- Augmentation du budget ASC (Activité Sociale ET Culturelle) de +0.1% de la dotation CSE		0.10%
18- Dialogue social : mise à disposition de PC portables pour les élus et mandatés		-